

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR - RÈGLEMENT RCA24 22006

PRENEZ AVIS que le conseil d'arrondissement du Sud-Ouest a adopté, lors de la séance ordinaire du 9 septembre 2024, le règlement suivant :

RCA24 22006 Règlement modifiant le Règlement sur les usages conditionnels (RCA10 22016) en vue d'assurer la conformité au Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) (dossier 1244334002)

Ce règlement a reçu l'approbation du directeur de la planification et de la mise en valeur du territoire du Service de l'urbanisme et de la mobilité et est conforme au Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal, le tout tel qu'il appert du certificat de conformité délivré le 27 septembre 2024.

Ce règlement est entré en vigueur le 27 septembre 2024 et est déposé au bureau du secrétaire d'arrondissement situé au 815, rue Bel-Air, 1^{er} étage, Montréal, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance. Il peut également être consulté à l'adresse suivante: <https://montreal.ca/reglements-municipaux/>.

FAIT à Montréal, le 1^{er} octobre 2024.

Le secrétaire d'arrondissement,
Sylvie Parent, notaire